



Compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du jeudi 8 mars 2018

site Natura 2000 "Sommets du nord Margeride"

Clavières

Etaient présents : cf feuille d'émergence en fin de document

Etaient excusés :

Agence française pour la biodiversité Cantal
Agence de l'eau Adour Garonne
Chambre d'agriculture Cantal
Chambre d'agriculture Haute-Loire
Chambre des métiers et de l'artisanat Cantal
Conseil départemental de Haute-Loire
Conservatoire des espaces naturels Auvergne
Direction départementale des territoires Haute-Loire
Fédération départementale des chasseurs Cantal
Fédération départementale des chasseurs Haute-Loire
Maison départementale du tourisme Haute-Loire
Nature Haute-Loire
Préfecture de Haute-Loire
Syndicat interdépartemental de gestion de l'Alagnon et de ses affluents

N.B : Seuls les points ayant fait l'objet de précision ou de discussion seront développés dans ce compte-rendu.

Mr Albert HUGON, Président du comité de pilotage du site Natura 2000, remercie les participants pour leur présence et fait part de ses souvenirs relatifs aux débuts de la mise en place du dispositif Natura 2000 dans les années 1990 et à la présentation provocatrice faite à l'époque. Il constate que les choses se sont apaisées et indique que la réunion sera l'occasion de montrer que des actions sont menées.

Après un tour de table des participants, Barbara SERRURIER débute la présentation du bilan de l'animation 2017.

Contractualisation agricole : en 2017, elle n'a pas concernée le territoire du site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride »

Béatrice JOUBERT précise que l'instruction des dossiers d'engagement des MAEC 2015 est en cours et que des avances de trésorerie ont été faites aux agriculteurs pour les années 2015-2016-2017. Barbara SERRURIER précise que ces avances ont été faites à partir d'un barème national de 80 €/ha. Or de nombreuses mesures proposées sur les PAEC auvergnats ont des compensations financières de l'ordre de 65-70 €/ha. La différence sera donc compensée sur le montant des aides des années suivantes.

Projet de contrat sur une lande située sur la commune de La Besseyre Saint Mary : les relations entre les ayants-droits n'ont pas permis la mise en place de ce contrat. Georges DALLE indique que pour sa part il ne lui semblait pas pertinent de mettre cette zone en pâturage et que l'ONF avait fait part d'un avis défavorable. Barbara SERRURIER précise qu'un pâturage ovin extensif aurait permis de réduire le boisement progressif de ce secteur de landes et maintenir cet habitat d'intérêt communautaire. Elle indique par ailleurs ne pas avoir été informée officiellement d'un avis défavorable de la part de l'ONF.

Jean-Marc BOUDOU fait part de son sentiment qu'une mise en commun est nécessaire et que le régime des sectionaux est d'un autre temps. Il indique qu'une réflexion sur ce thème est en cours au sein de l'association des communes forestières.

Charte Natura 2000 : Barbara SERRURIER indique que cet outil n'est pas promu suite à la forte diminution des compensations aux communes de la part de l'Etat. En effet, l'engagement dans les chartes exonère les propriétaires de la taxe sur le foncier non bâti. Guy MICHAUD fait part de son expérience à ce sujet. Il lui semble important que l'outil ne soit pas mis en avant tant qu'aucun nouvel accord financier n'a été trouvé.

Evaluations d'incidence : Béatrice JOUBERT précise que pour tout projet relatif à l'eau mais non soumis à déclaration loi eau ou autorisation environnementale (sous les seuils de déclaration ou d'autorisation), le service police de l'eau de la DDT du Cantal lui transmet les dossiers (service Environnement, unité nature et biodiversité) afin de définir si le projet est soumis à évaluation d'incidence au titre de Natura 2000.

L'item relatif aux prairies permanentes est relativement récent (2015), très peu de dossiers sont présentés à la DDT.

Suivi tourbière : Béatrice JOUBERT indique que les tourbières étant des habitats d'intérêt communautaire prioritaire au titre de Natura 2000, notre responsabilité de conservation voire de restauration est plus importante. Il est pour cela nécessaire d'avoir leur caractérisation précise et ainsi envisager une gestion.

La proposition d'une étude hydrogéologique fait l'unanimité auprès des membres du comité de pilotage.

Guy MICHAUD indique qu'une démarche similaire a été menée sur le Puy de la Tuile associant une étude hydrogéologique afin de connaître le fonctionnement de la zone humide ainsi que des inventaires faunistiques et floristiques.

Béatrice JOUBERT indique que ces études sont coûteuses et que les financements via Natura 2000 pour ces études sont réduits. Il est nécessaire de transmettre des devis pour estimer les besoins et éventuellement aller chercher d'autres sources de financement.

Accompagnement de la Coopérative d'estive du Mont Mouchet (gestion de l'eau/ retour technique sur le plan de gestion) :

Barbara SERRURIER fait part des difficultés que rencontre la structure collective dans sa gestion interne et des difficultés qui en découlent pour l'animation Natura 2000 sur les secteurs agro-pastoraux.

Pour la gestion de l'eau, les zones d'estive étant communales, il apparaît important que les projets que pourrait présenter la structure soient étudiés par la commune et la cellule technique du Conseil départemental du Cantal.

Albert HUGON présente l'historique de la mise en place de la coopérative d'estives : la coopérative avait pour objectif de permettre de conserver les petites exploitations agricoles de Clavières. Force est de constater que malgré cette structure les petites exploitations ont disparu et été reprises par celles présentes qui se sont donc agrandies au fil du temps.

Programmation 2018 et orientations 2019 :

Suivi de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire :

Des incohérences ont été pointées sur la cartographie (réalisée en 2007 et 2010). Soit les habitats ont évolué, soit la cartographie n'est pas assez précise. À la demande du SMAT, la DDT et la DREAL ont donc actés la nécessité de revoir cette cartographie (site Natura 2000 prioritaire pour le Cantal).

Cette actualisation est nécessaire au bon déroulement du travail d'animation et permettra aussi à l'État français de rendre compte des éléments relatifs à l'état de conservation des espèces et des habitats à la commission européenne (rapportage tous les 6 ans).

Le financement ne pouvant se faire dans le cadre de l'animation du site et la mesure du PDR Auvergne concernant ces révisions de cartographie n'étant pour le moment pas ouverte, le dossier de demande d'un financement spécifique doit être préparé par avance et sera présenté si des financements sont disponibles. La structure animatrice a demandé des devis et prépare les éléments administratifs en mettant une priorité sur la révision des zones humides et milieux agro-pastoraux afin de limiter le coût. Le dossier doit être prêt pour septembre 2018.

Etude hydrogéologique des zones humides : action importante avant tout projet de gestion de l'eau et pour permettre de connaître le fonctionnement des zones humides du site Natura 2000. Il faudrait donc étendre cette étude aux zones à enjeu lié à l'eau (zones de captages et/ou de projet de captage et zones humides). Les coûts pouvant s'avérer assez élevés, il sera peut-être nécessaire de le prévoir en 2 temps et de solliciter un financement des agences de l'eau (Adour Garonne et Loire-Bretagne car site Natura 2000 situé sur les 2 bassins).

Animation auprès des scolaires : prévoir de prendre contact avec l'école de Ruynes-en Margeride.

Guy MICHAUD informe que Saint-Flour communauté finance le transport de 2 sorties environnement/an/école.

Communication : Le comité de pilotage propose qu'une nouvelle lettre d'information soit éditée et diffusée en 2019 auprès des mairies, des offices de tourisme...

Les services de communications des communautés de communes sont invités à solliciter la structure animatrice afin de communiquer sur le site Natura 2000.

Céline TALON invite l'animatrice du site à lui faire suivre les avis d'animation afin qu'elle puisse les diffuser dans son réseau.

Action auprès des propriétaires forestiers : suite à l'absence d'identification d'une action conjointe avec le CRPF dans le cadre d'une prestation spécifique et au manque de disponibilité

du technicien du CRPF pour l'année 2018, il est décidé de travailler avec l'ONF et les communes afin d'envisager des contractualisations sur les zones forestières soumises au régime forestier. L'action, auprès des propriétaires privés sera programmée en 2019. Matthias GAUDET propose une animation autour de la gestion et du renouvellement de la sapinière-hêtraie.

Actions auprès des agriculteurs : compte-tenu des difficultés actuelles au sein de la coopérative d'estive, il apparaît difficile de prévoir d'autres actions spécifiques vers ses adhérents. Saint Flour communauté via son programme agricole travaille sur cette thématique de la valorisation des zones en déprise. Par ailleurs, Barbara SERRURIER indique que le pastoralisme est une thématique qui se développe en Auvergne et qu'elle a échangé avec l'animatrice de la fédération Auvergne estives sur ce thème et proposé la mise en place d'un voyage qui permettrait aux éleveurs de rencontrer des éleveurs pratiquant déjà cette mise en valeur de zones en landes (secteur des . Il est donc convenu que les actions envers la coopérative d'estive du Mont Mouchet seront définies en fonction de ce qui est proposé par ailleurs et selon l'évolution du fonctionnement de la structure.

Thibault VALLEE rappelle qu'en cas d'animation prévue en zone forestière il est bon d'en informer l'ONF afin de s'assurer qu'aucuns travaux forestiers ne sont en cours et ainsi garantir la sécurité des participants. Il indique par ailleurs qu'il se tient à la disposition de la structure animatrice pour caler les données cartographiques sur les zones humides.

Jean-Marc BOUDOU indique pour sa part qu'il lui semble important de sensibiliser les Anciens qui entendent parler de Natura 2000 mais n'ont plus la possibilité physique de se rendre sur le terrain. Il prévoit d'organiser une sortie à destination de ce public lorsque la piste forestière entre Védrines-Saint Loup et Clavières sera ouverte.

Albert HUGON clôt la réunion en remerciant les participants.

Elle se poursuit avec la procédure de désignation du Président du comité de pilotage et de la structure porteuse du site Natura 2000 (cf compte-rendu des services de l'État).









Réunion du comité de pilotage du 8 mars 2018

Site Natura 2000 « Sommets du nord Margeride » Salle communale. Clavières

Feuille de présence

Nom/ Prénom	Organisme représenté	Signature	Adresse/ e-mail/ téléphone
BIRON Pierre	SDPPRC		
SOULIEN Pierre	DAUVERS		
VALLÉE OUF → ON F Thibault			thibault.vallée @omp.fr
HUGON Albert	Mairie de CLAVIERES		
SERRURIER Barbare	SAAT du Haut Allier		
MICHAUD Guy	UP ST Floren Communauté		g.michaud 0252 @ orange.fr
BOUDOU Jean	Maire de Redonnet & Lérys		jboudou @hotmail.fr 06 80 20 86 66
GAUNET Nathias	CRPF		06 62 28 99 00

Nom/ Prénom	Organisme représenté	Signature	Adresse/ e-mail/ téléphone
DUPONTREUE Amaud	Brigade de Gendarmerie de ST FLOUR		0471 60 11 22 cob - st. flour @ gendarmerie • interieur - gouv - fr
DALU Georges	Commune ST LA BELLERE moy		HONTES - HAUT 143170 0761 98 70 37 LA Belleire S moy
ALBARET Michel	COMMUNE DE RUYNES et MARGAISE		albaret.michel@yahoo.fr
TALON Céline	St-Flour Communauté service environnement		c.talon@santflourco.fr 06.74.30.21.22
VIVET Vincent	Préfecture		vincent.vivet@cantal.gouv.fr
TOUBERT Béatrice	DDT 15		beatrice.joubert@cantal.gouv.fr



**Sommets du nord
Margeride**

8 mars 2018
Clavières

**Réunion du
Comité de pilotage**



1

Ordre du jour

- ✓ Rappels sur Natura 2000 et sur le site
- ✓ Bilan de l'animation 2017
- ✓ Propositions d'action pour 2018 et orientations 2019
- ✓ Questions diverses



08/03/2018

Le réseau Natura 2000


- ✓ Objectif : concilier la préservation d'espèces et d'habitats rares et/ou menacés et les enjeux socio-économiques
- ✓ 2 directives fondatrices :
 - « Oiseaux » en 1979 ⇒ Zone de protection Spéciale
 - « Habitats-faune-flore » en 1992 ⇒ Zone Spéciale de Conservation
- Auvergne : 94 sites représentant 15% du territoire



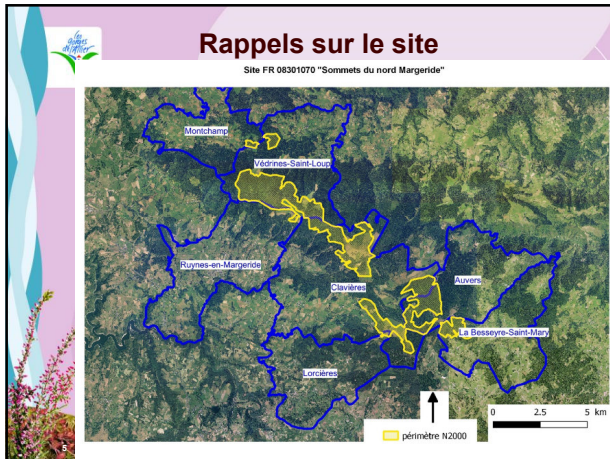
8/03/2018

Rappels sur Natura 2000

Effet sur la conservation des espèces et des habitats	amélioration ↑	Contrats N2000	Contrats forestiers Mesures Agro-Environnementales et climatiques Contrats non productifs
	maintien	chartes N2000	Engagements à de bonnes pratiques
	dégradation ↓	Evaluations d'incidence	Définition des impacts et proposition de mesures les limitant



13/02/2018

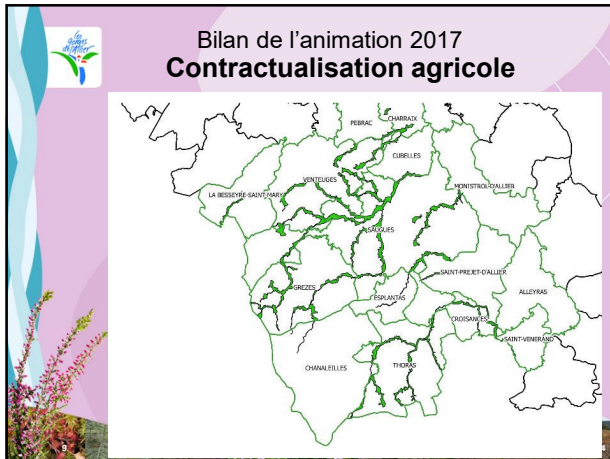


- ### Rappels sur le site
- ✓ Surface du site : 1 747 ha ; 5 entités
 - ✓ Habitats d'intérêt communautaire présents :
 - 76% forestiers dont hêtraies et sapinières-hêtraies,
 - 22% landes sèches,
 - 1% tourbières
 - 1% milieux prairiaux
 - ✓ 2 espèces d'intérêt communautaire :
Buxbaumie verte et Orthotric de Roger
-
- 8/03/2018

Bilan de l'animation 2017

8/03/2018

- ### Bilan de l'animation 2017
- #### Contractualisation agricole
- ✓ Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) (contrat agricoles) du PAEC Margeride auvergnate
 - Porté par SMAT du Haut-Allier
 - Financement spécifique hors animation du Docob du site Natura 2000
 - 2^{ème} et dernière année de contractualisation sur le site
 - 2017 : ouverture à la contractualisation uniquement sur les cours d'eau côté Haute-Loire
 - Inconnue pour les programmes suivants
- 06/11/2014



- Bilan de l'animation 2017**
Contractualisation agricole
- Bilan de la contractualisation
 - ✓ 5 agriculteurs ; 24,84 ha ; 1873 €/an
 - ✓ 3 mesures engagées
 - HE01 : maintien de la diversité floristique / présence de 4 plantes indicatrices
 - HE03 : maintien de la diversité floristique/ absence de fertilisation et respect d'un chargement moyen annuel
 - HE04 : maintien de la richesse floristique en bord de cours d'eau/ mise en défens et respect d'un chargement moyen annuel

- Contractualisation**
- ✓ Contrats Natura 2000 ouverts sur la mesure 7.6.3 du PDR Auvergne
 - ✓ Contrats forestiers ou ni agricoles ni forestiers
 - financés à 100 % (63% FEADER, 37% Etat)
 - excepté pour certaines mesures pour les dossiers déposés par des collectivités (20 % autofinancement demandés)

- Contractualisation**
- ✓ Contact avec propriétaire sur Védrières Saint Loup
 - potentiel contrat forestier (bois sénescents)
 - Rencontre des propriétaires et visite de terrain
 - ✓ Suivi du projet de contrat sur La Besseyre Saint Mary :
 - entretien d'une parcelle de landes (11 ha) par du pâturage ovin
 - Difficultés entre les ayants-droits
 ⇒ Pas de contrat

 **Bilan de l'animation 2017**
Charte Natura 2000

- ✓ En cours : 3 chartes sur 240 ha (à renouveler en 2018)
- ✓ Pas de promotion de l'outil (exonération des propriétaires compensée à hauteur de 20% cette année aux communes)
- ✓ Echanges en cours pour meilleure compensation aux communes

 08/03/2018


 **Bilan de l'animation 2017**
Evaluations d'incidences

- ✓ Liste nationale et 1ère liste locale : évaluation comprise dans un dossier d'autorisation administrative
- ✓ 2ème liste locale (appelé régime propre Natura 2000) : item retenus site par site en fonction des enjeux.


Pour ce site :

- création de voies forestières, de places de dépôts de bois, création de chemin ou sentier
- retournement de prairies permanentes ou temporaires de plus de 5 ans
- prélèvements souterrains > 6000m3/an
- assèchement, remblaiement, mise en eau d'une zone humide à partir de 100m².

 08/03/2018

 **Bilan de l'animation 2017**
Evaluations d'incidences

- ✓ Aucun dossier en 2017
- ✓ Suivi des travaux d'ouverture réalisés en 2016 sur Clavières

 **Bilan de l'animation 2017**
Suivi des tourbières boisées sur Montchamp et Védrières-Saint- Loup

- ✓ Complément au suivi réalisé sur les tourbières de Clavières en 2013
- ✓ État des lieux
- ✓ Résultats :
 - milieux très boisés avec encore quelques secteurs assez caractéristiques
 - Pas de faciès de tourbières hautes actives contrairement à ce qui est indiqué dans la cartographie d'habitat

Bilan de l'animation 2017
Suivi des tourbières boisées sur
Montchamp et Védrières-Saint- Loup

✓ Préconisations :

- ⇒ Réaliser un suivi des ces habitats d'intérêt communautaires prioritaires
- ⇒ Organiser des restitutions auprès des acteurs locaux afin d'acquérir l'historique des actions sur ces secteurs
- ⇒ Acquérir des connaissances sur le fonctionnement des zones humides du site Natura 2000 en vue d'éventuelles actions de gestion

08/03/2018

Bilan de l'animation 2017
Sensibilisation/ communication

✓ Animation en partenariat avec l'Ecomusée de la Margeride à Védrières

- Thème : évolution des paysages et patrimoine naturel
- 12 participants

✓ Article dans le dossier spécial « forêt » publié par la commune de Védrières




08/03/2018

Bilan de l'animation 2017
Groupe de travail
« gestion de l'eau sur les estives »

✓ Demande d'informations de la part de la Coopérative d'estive du Mont Mouchet

✓ Prise de contact avec les acteurs : DDT 15, agences de l'eau, CEN Auvergne, CD15, St Flour communauté

⇒ Organisation d'une réunion le 29 septembre : infos sur la réglementation, les financements ouverts et les modalités techniques

✓ ⇒ pas d'avis de projet à ce jour

08/03/2018

Bilan de l'animation 2017
Retour technique
sur le plan de gestion pastoral

✓ Proposition de Plan de gestion pastorale en 2015

✓ Constat de difficultés d'appropriation

⇒ Action d'accompagnement des éleveurs à la démarche

- Partiellement réalisée le 21 novembre 2017 avec présentation des objectifs d'un plan de gestion pastorale et les éléments à prendre en compte par TerraTerre
- Se poursuit en 2018
- Difficultés internes à la structure collective

08/03/2018

Bilan de l'animation 2017 Suivi/cohérence des autres politiques publiques

- ✓ SIGAL : Contrat territorial Alagnon
- ✓ SYTEC : SCOT et Atlas de biodiversité
- ✓ St Flour communauté : programme agricole

08/03/2018

Bilan de l'animation 2017 Bilan financier

Nom de l'action	Prestataire	Coût TTC	Financement Etat FEADER demandé
Animation du Docob	SMAT du Haut-Allier	13 573,40 €	14 219,15 €
Echanges techniques du plan de gestion pastorale	TerraTerre	600,00 €	
Frais professionnels		45,75 €	
TOTAL		14 219,15 €	14 219,15 €

08/03/2018

Propositions d'actions pour 2018 et orientations pour 2019

08/03/2018

Propositions d'actions pour 2018 et +

- ✓ Budget prévisionnel 2018 : 16 643,19 €





08/03/2018



Propositions d'actions pour 2018 et + Contractualisation

- ✓ Suivi des projets de contrats identifiés
- ✓ Accompagnement du PAEC Margeride auvergnate (appui pour le suivi des parcelles engagées en 2016)




Propositions d'actions pour 2018 et + Contractualisation / sensibilisation

- ✓ Poursuite de l'accompagnement technique à la mise en œuvre du plan de gestion pastorale :
 - Définition avec les éleveurs des éléments techniques sur lesquels une évolution est possible
 - Visite de terrain et échanges en avril-mai 2018



Propositions d'actions pour 2018 et + Suivi technique et scientifique

- ✓ Suivi des stations de Buxbaumie verte et d'Orthotric de Roger (2018)
 - Retour sur les stations identifiées en 2010 (1 *Orthotricum* et 11 *Buxbaumia*)
 - Analyse des habitats et de leur évolution



Propositions d'actions pour 2018 et + Suivi technique et scientifique

- ✓ Suivi des habitats d'intérêt communautaire à enjeu (zones humides et milieux agro-pastoraux)
 - Décalage entre la cartographie et le terrain suite à méthode utilisée et/ou travaux réalisés
 - ⇒ Nécessité de suivi afin d'évaluer l'état de conservation voire envisager des actions spécifiques
 - Financement ne peut être intégré au budget d'animation ⇒ préparation d'un dossier de demande de financement spécifique



**Propositions d'actions pour 2018 et +
Suivi technique et scientifique**

- ✓ Etude hydrogéologique des zones humides du site
 - ✓ Objectifs :
 - Réaliser un état des lieux relatif au fonctionnement des zones humides
 - Identifier des menaces potentielles
 - ✓ Réalisation de suivis ultérieurs
 - ✓ Ouverture de contrats N2000 pour améliorer l'état de conservation de ces habitats

08/03/2018

**Propositions d'actions pour 2018 et +
Suivi technique et scientifique**

- ✓ Coordination de prospections naturalistes (faune et flore) sur des parcelles privées sur la Montagne de la Margeride
- ✓ Objectif : rechercher les espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales
- ✓ Habitats présents : hêtraies atlantiques et landes sèches européennes

Appui des structures naturalistes auvergnates volontaires via leur réseau de bénévoles

08/03/2018

**Propositions d'actions pour 2018 et +
Suivi technique et scientifique**

- ✓ 115 ha à prospecter

Localisation des parcelles qui pourraient être prospectées en 2018

Légende

- *Orthochloa_rugosa*
- - - limites parcelaires
- limites du site Natura 2000

0 250 500 m

08/03/2018

**Propositions d'actions pour 2018 et +
Sensibilisation**

- ✓ Sortie « nature » en partenariat avec le Pays d'Art et d'Histoire du Haut-Allier sur Auvers
 - « Entre montagne et rivière » (2018)
 - 2 sites Natura 2000 concernés
 - départ du Mont Mouchet pour descendre vers la Desges
- ✓ Sortie-découverte en partenariat avec l'Ecomusée de la Margeride sur Clavières
- ✓ Animations auprès des scolaires (gratuites) si sollicitations des établissements scolaires
- ✓ Communication : quelles modalités ?

08/03/2018



Propositions d'actions pour 2018 et + à destination des forestiers

- ✓ Action de sensibilisation à la gestion des bois en site Natura 2000 (2018)
 - Identification des propriétaires privés
 - Action à mener en partenariat avec le CNPF
 - Objectifs :
 - sensibiliser à la présence d'espèces d'intérêt communautaire afin qu'elles soient prises en compte dans la gestion
 - présenter les contrats N2000 proposés sur le site

06/11/2014



Propositions d'actions pour 2018 et + à destination des agriculteurs

- ✓ « Valoriser des parcelles agricoles peu productives, c'est possible ! »
 - intérêts de ces parcelles
 - échanges/retour d'expérience avec des éleveurs évoluant dans le même type de contexte que les éleveurs de la Margeride et qui valorisent la ressource alimentaire présente

Action proposée en 2018 aux éleveurs de la Coopérative d'estive ⇒ pas de réponse

08/03/2018



Autres propositions

Questions diverses

08/03/2018